



Le seul Club National du Lévrier Irlandais reconnu par le Club Canin Canadien (CKC) et Corporation Canada.

Information sur l'adhésion

En adhérant au IWCC/CCLI et en signant le Code d'éthique (COE), vous vous engagez à protéger et à promouvoir le lévrier irlandais. L'adhésion comprend l'accès à la section réservée aux membres du site web du IWCC/CCLI, la réception d'infolettres régulières et la participation aux activités du club. La première année d'adhésion est gratuite.

- **Nouveaux membres** : remplissez le formulaire d'adhésion et **signez le COE**. Envoyez-le à l'adresse email suivante: irishwc.secretary@gmail.com.
- **Renouvellement de l'adhésion** : veuillez vous acquitter des frais et signaler **uniquement** les changements apportés à vos coordonnées.

Période de renouvellement :

- Première année: Gratuite
- Renouvellement: Du 31 Octobre au 1 Janvier, s'appliquant à l'année fiscale suivante.
- Après le 1er avril : l'adhésion est considérée comme caduque. La réactivation nécessite le paiement des cotisations et des frais de retard.

Statuts des membres

- Les membres sont considérés comme des membres associés de classe B pendant les trois premières années.
- Au terme de trois ans, les membres deviennent membres réguliers de classe A, habilités à voter.
- Les membres réguliers de classe A canadiens sont encouragés à se présenter aux élections du C.A.

Formulaire d'adhésion

Nom: _____

Adresse: _____

Telephone: _____

Email: _____

Nom de chenil/Site Web _____

Membre d'une branche (si pertinent)

☐ BC

☐ Midwest

☐ Upper Canada

☐ Ontario

Membership Classes & Fees

- Première année gratuite
- Adulte Canadien: \$40.00
- Adulte Américain: \$45.00
- Autres pays: \$25.00
- Junior: \$10.00
- Frais de retard: Après le 1er Avril: \$10.00

Payment Options

PayPal: treasurer@irishwolfhoundclubofcanada.ca

E-Transfer: irishwc.treasurer@gmail.com

Cheque: Payable à IWCC/CCLI

Guyline Gagnon

347 Backbush

Hemmingford, QUE J0L 1H0

Signature: _____

Date: _____

Le Code d'Éthique Officiel du Club Canadien du Lévrier Irlandais (CCLI) — Septembre 2017

Le code d'éthique s'applique à **tous** les membres. Le code a été révisé en 2017 et on a créé une nouvelle section s'adressant spécifiquement aux éleveurs. Ce code d'éthique a été approuvé lors de l'AGA 2017 du CCLI. Son objectif est de fixer les encadrements et exigences relatifs à l'entretien, la reproduction et, de façon générale, la protection de nos lévriers bien-aimés. Cet objectif se reflète dans les priorités accordées au bien-être des chiens et à la recherche de pratiques d'élevage responsables.

La violation de ces clauses peut entraîner l'expulsion du club et, si requis, le signalement aux autorités concernés en vue d'actions légales.

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES MEMBRES

1. Les membres du CCLI s'efforceront de protéger le lévrier irlandais de l'abus, de la négligence, de la souffrance et de la cruauté, et seront prêts à dénoncer de telles actions.
2. Les membres du CCLI s'abstiendront de faire des déclarations fausses, malveillantes ou injustes à l'endroit d'autres membres ou éleveurs du CCLI.
3. Les membres du CCLI fourniront à leurs lévriers un hébergement convenable, de la nourriture, de l'eau fraîche et de l'exercice adéquat et approprié à la race ainsi que les soins vétérinaires requis. Une bonne clôture est fortement recommandée.
4. Les membres du CCLI sont fortement encouragés à maintenir une relation ouverte et chaleureuse avec l'éleveur de leur chien.
5. Les membres du CCLI feront de leur mieux pour aider et guider les nouveaux membres et répondre à leurs questions.
6. Les membres du CCLI démontreront un bon comportement sportif en tout temps et en tout lieu.
7. Les membres du CCLI seront en contrôle de leur chien en tout temps, en laisse et à la maison. Ils devront prévoir une clôture adéquate ou avoir accès à une zone sécuritaire clôturée.
8. Les membres du CCLI se comporteront de manière à ne jamais provoquer de discrédit sur la race ou sur le Club.

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES LEVEURS

1. Tous les éleveurs du CCLI doivent comprendre et accepter les règlements mis en place par le CCC et le CCLI.
2. Les éleveurs du CCLI (les propriétaires du mâle et de la femelle) doivent être familiers avec le Standard de la race afin de reproduire avec un objectif d'amélioration. La connaissance des pedigrees des parents permettra de garder en tête le type, le tempérament la robustesse, la santé et la longévité des reproducteurs.
3. Tous les chiens et toutes les portées nées au Canada doivent être enregistrés au CCC. Les chiens nés à l'étranger, de même que leurs portées et chiots doivent se conformer aux règlements du Club National et du Club Canin de leur pays d'origine.
4. Les éleveurs devraient aviser les propriétaires potentiels de chiots des caractéristiques de la race et encourager la communication, dans le but de comprendre et de prévenir les problèmes potentiels reliés à la santé.
5. Les éleveurs devraient être très sélectifs dans leurs choix de foyer pour leurs chiots, prenant en considération les éléments suivants; localisation, hébergement, hygiène, exercice, clôtures, soins vétérinaires, diète et finalement bien être physique et psychique du chien.
6. Aucun chiot ou chien de tout âge ne servira de prix lors d'un tirage au sort ou ne sera vendu ou donné à des animaleries, des laboratoires, des courtiers ou des entreprises de sécurité. Les chiots ou chiens ne seront vendus que dans des régions où les normes de bien-être des animaux sont similaires à celles du Canada.

7. Les éleveurs du CCLI se conformeront à toutes les recommandations de l'OFA et du CCLI concernant les tests de santé prescrits pour la race, soit les certifications du cœur, des hanches, des épaules et des yeux.
8. Les éleveurs doivent faire effectuer un test de dépistage du shunt porto-systémique à leurs chiots à l'âge de 9 semaines ou plus, et avant leur départ vers leur nouveau foyer.
9. Aucun chiot ne doit quitter son éleveur du CCLI avant l'âge de 10 semaines. Il est reconnu qu'à partir de 6 à 10 semaines et au-delà, les femelles enseignent à leurs chiots les compétences dont ils auront besoin toute leur vie pour bien se développer et s'épanouir. Durant cette période, l'interaction entre les chiots les aidera à développer des comportements sociaux qu'ils ne maîtriseraient peut-être pas s'ils étaient séparés trop tôt de leurs mères et de leurs frères et sœurs.
10. Les chiots doivent être vendus avec les documents d'enregistrement requis (incluant souvent l'accord de non-reproduction ou le formulaire de copropriété proposés par le CCC) une copie du pedigree et un contrat de vente écrit incluant les conditions de reproduction, du retour chez l'éleveur en cas de problèmes, de la relocalisation ou de la revente du chien dans le futur. Les éleveurs fourniront des recommandations écrites concernant la diète et les exercices, et le carnet de santé et de vaccination conforme aux lois provinciales. Les chiots devraient être exempts de parasites tels que vers, puces, tiques et autres.
11. Les éleveurs du CCLI sont fortement encouragés à éduquer les nouveaux propriétaires de chiots des pour et des contres de la stérilisation et de la castration et à discuter de méthodes alternatives. Cette discussion portera aussi sur la recommandation de ne pas stériliser ou castrer les chiots avant l'âge de 2 ans.
12. Aucune chienne ne sera saillie avant l'âge de 2 ans ou après 6 ans, ou lors de chaleurs consécutives sauf en cas de circonstances particulières.
13. Les éleveurs du CCLI devront connaître les aspects positifs et négatifs des accouplements consanguins, dans la lignée des pedigrees, ou peu apparentés, à l'intérieur de la race et dans leurs propres lignées. L'accouplement consanguin n'est pas une pratique courante et est utilisé judicieusement et à l'occasion par certains éleveurs. L'accouplement consanguin fait référence au croisement du père et sa fille, d'une mère et son fils ou des frères et sœurs. Ceci ne doit pas être une pratique courante.
14. Les éleveurs du CCLI ne devront pas accoupler un chien avec un problème de santé connu, ni vendre sciemment un lévrier irlandais qui n'est pas en parfaite santé ou qui a une maladie contagieuse sans divulgation contractuelle complète.
15. Les éleveurs du CCLI ne vendront pas de femelles enceintes ni ne vendront leurs chiens à des éleveurs « non responsables ». Un éleveur responsable adhère au Code d'éthique des éleveurs du CCLI.
16. Les éleveurs du CCLI doivent être prêts et aptes à reprendre les chiots et chiens de leur élevage. Aucun chien de leur élevage ne doit être accouplé, vendu ou donné sans leur permission écrite et ceci doit être spécifié dans le contrat de vente des chiens.

Tous les nouveaux membres doivent signer le COE et le retourner par la poste à Guylaine Gagnon, 347 Backbush Rd, Hemmingford QC J0L 1H0 ou par mail à : irishwc.secretary@gmail.com

En remplissant et en signant ce formulaire, vous affirmez avoir lu et compris ce qui précède, et vous acceptez d'être lié par la Constitution et le Code d'Éthique Officiel du Club Canadien du Lévrier Irlandais (CCLI) [Version 4: Septembre 2017]

Nom (SVP en lettres moulées) : _____

Signature : _____ Date : _____